

RÉHABILITATION DE LA FERME DES AURÈDES

Cahier des Clauses Techniques Particulières
Lot 1- Logistique de chantier / Terrassement / VRD / Démolition & Gros Oeuvre

Indice A
25/09/2026

Maître d'ouvrage
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres Délégation PACA

Maître d'œuvre
La Famille
wesh@lafamille.archi

Sommaire

Lot 01 | Logistique de chantier / Terrassement / VRD / Démolition & Gros Oeuvre 3

Lot 01 | Logistique de chantier / Terrassement / VRD / Démolition & Gros Oeuvre

1.0 – Logistique de chantier

Les prescriptions techniques communes à tous les lots sont décrites dans le **Lot 00**. Elles devront être respectées

Les prescriptions administratives communes à tous les corps d'états sont énoncées dans le **CCAP**. Elles devront être respectées.

Le présent lot concerne la fourniture, l'installation, et la maintenance des dispositifs nécessaires à la vie, la fermeture et à la sécurisation du chantier. L'ensemble des prestations doit répondre aux normes en vigueur et garantir la protection contre les intrusions, vols, et accidents sur le chantier.

Tous les équipements et installations devront être conformes aux normes françaises et européennes en vigueur. En cas de non-conformité, l'entreprise sera tenue d'apporter les corrections nécessaires à ses frais.

Les installations de chantier seront conformes au plan de principe d'installations de chantier et aux articles suivants. Les installations de chantier comprendront notamment les prestations suivantes :

- Clôture jointive, portes et portillons d'accès ;
- Voie d'accès provisoire si besoin ;
- Installations communes, bureaux de chantier, vestiaires, sanitaires et réfectoires, y compris les structures provisoires par portiques sur plusieurs niveaux si besoin ;
- Installations électriques de chantier (éclairage et puissance) ;
- Fluides du chantier (eau, électricité) avec des comptages de chantier à mettre en place ;
- Accès au chantier ;
- Mise à jour du panneau de chantier ;
- Signalisation et affichage ;
- Equipements des bureaux ;
- Branchements énergie et voiries provisoire ;
- Moyens de levage nécessaires à la mise en œuvre des ouvrages du présent lot, et des autres corps d'état, y compris structures support de ces engins de levage (fondations, poteaux, renforts spécifiques) ;
- Echafaudages ;
- Nettoyage du chantier ;
- Gestion des déchets et tri sélectif suivant la Notice d'organisation de chantier et la Charte chantier à faible nuisance ;
- Zones de stockage ;
- Lifts et monte-charge ;
- Baraques de gardien équipées par le présent lot. Le gardiennage et la surveillance des installations et fermeture du chantier sont au compte prorata ;
- Nettoyage et remise en état en fin de chantier ;
- Gestion et évacuation des bennes à déchets ;
- Evacuation de l'ensemble des installations de chantier en fin de travaux ;
- Frais de voirie.
- Les dépenses en personnel et matériel nécessaires à l'entretien des bungalows et au fonctionnement des installations (consommations diverses dont papiers et encre)

sont partagées au compte Prorata.

1.0.1 – Base Vie

Les prestations à réaliser incluent :

- La fourniture, le transport et l'installation des modules de la base vie.
- L'aménagement des différents espaces nécessaires à la vie de chantier.
- La mise en conformité des installations aux normes de sécurité et de confort exigées par la législation.
- L'entretien hebdomadaire des locaux pendant toute la durée du chantier (incluant la désinfection des sanitaires, le nettoyage des sols, et le vidage des poubelles).

La base vie devra être opérationnelle avant le début effectif des travaux et rester en place jusqu'à la fin du chantier. Elle devra être conforme à la règlementation, et adaptée à la durée et la nature du chantier ainsi qu'au nombre d'intervenants présents simultanément sur place. Elle devra être alimentée via le tableau électrique de chantier et comprendre à minima les éléments suivants :

- **Bureau de chantier** : un module fermé de type bureau pour les réunions et la gestion quotidienne du chantier.
 - Surface : environ 15 m².
 - Équipement : une table, des chaises, un tableau mural, une réfrigérateur, un four à micro-onde et un système de chauffage et ventilation.

- **WC chimique**
 - Le raccordement à l'eau courante ou à une citerne est obligatoire.
 - Nettoyage régulier à prévoir (fréquence hebdomadaire minimum).

À la fin du chantier, la base vie devra être démontée et retirée par l'entreprise en charge, avec remise en état du terrain initial (niveler, nettoyer les zones d'installation).

Localisation : Extérieur

1.0.2 – Bennes de chantier

Les prestations à réaliser incluent :

- La fourniture des bennes pour la gestion des déchets et des gravats.
- Le transport, la livraison, l'installation des bennes sur le chantier.
- La collecte, l'enlèvement et le remplacement des bennes lorsqu'elles sont pleines.
- La gestion du tri des déchets conformément aux obligations légales en matière de tri sélectif et de gestion des déchets de chantier.

Benne pour les déchets de chantier :

- **Nature des déchets acceptés** : déchets non dangereux issus de l'activité du chantier tels que :
 - Bois.
 - Plastiques.
 - Cartons et emballages.

 - Métaux (non ferreux).
 - Restes de matériaux divers (isolation, plâtre, etc.).
- **Volume de la benne** : 10 à 15 m³ en fonction des besoins du chantier.
- **Type de benne** : benne fermée ou semi-fermée pour éviter les envols de déchets et limiter les nuisances.

Benne pour les gravats

- **Nature des déchets acceptés** : déchets inertes, c'est-à-dire :
 - Gravats (béton, pierres, tuiles, briques).
 - Terres et sables.
 - Déchets issus de la démolition ou du terrassement.
- **Volume de la benne** : 8 à 10 m³ selon les besoins du chantier.
- **Type de benne** : benne ouverte ou à ciel ouvert facilitant le chargement des gravats.

Les installations et la gestion des bennes doivent respecter les normes et réglementations en vigueur

Chaque benne doit être clairement identifiée par une signalétique indiquant son usage "Déchets de chantier", "Gravats".

Les bennes doivent être installées sur une surface plane, stabilisée et facilement accessible aux véhicules de collecte.

L'emplacement doit permettre un accès sécurisé pour les engins du chantier et éviter toute gêne pour les travaux en cours.

La collecte des bennes doit être assurée selon la fréquence nécessaire au bon déroulement du chantier. Cette fréquence sera définie en fonction de l'avancement des travaux et du remplissage des bennes.

Il est prévu que la collecte soit effectuée au moins une fois par semaine, avec possibilité d'adaptation en fonction des besoins (remplacement ou vidage de la benne à la demande).

Les déchets seront acheminés vers une installation de traitement agréée pour leur tri et leur valorisation.

Les gravats inertes doivent être dirigés vers des installations spécifiques, comme des centres de recyclage pour réemploi ou valorisation en sous- couches routières, conformément à la réglementation environnementale.

Le prestataire doit s'assurer que les bennes sont en bon état de fonctionnement et d'hygiène :

- Un contrôle régulier de l'état des bennes doit être effectué.
- En cas de détérioration ou de salissure excessive, la benne doit être remplacée ou nettoyée.
- Il est interdit de laisser les bennes déborder, des enlèvements supplémentaires devront être prévus si nécessaire.

Localisation : Extérieur

1.0.3 – Clôture périphérique de chantier

Une clôture rigide temporaire devra être mise en place sur tout le pourtour du chantier, afin de sécuriser l'emprise et d'empêcher tout accès non autorisé.

- La clôture sera **rigide et mobile (M350) (Type Heras)**, d'une hauteur minimale de **2,00 mètres.**
- Elle sera solidement ancrée dans le sol et installée de manière à résister aux intempéries et aux éventuelles tentatives d'intrusion.
- Des portails d'accès seront intégrés dans la clôture, dimensionnés en fonction des besoins des engins de chantier et des flux de travailleurs.

Localisation : Extérieur

1.0.4 – Accès au chantier

- Les accès principaux au chantier seront équipés de **portails sécurisés**, munis de systèmes de verrouillage mécaniques et/ ou électroniques, selon les besoins du chantier.
- L'accès chantier devra être **contrôlé par badge ou autre système d'identification** pour limiter l'entrée aux personnes autorisées. Une procédure de contrôle devra être mise en place pour les visiteurs et les livraisons.
- Les portails seront conçus pour être facilement manipulables, permettant une ouverture et une fermeture rapide afin de ne pas ralentir les opérations de chantier.

Localisation : Extérieur

1.0.5 – Signalisation

Une signalisation appropriée devra être mise en place pour informer les travailleurs, visiteurs, et passants des zones de danger et des consignes de sécurité. Les panneaux de signalisation doivent être conformes aux recommandations de l'**Article R. 4214-10 du Code du Travail** et aux normes **ISO 7010** pour la signalétique de sécurité.

- **Panneaux de chantier** signalant les accès, les directions, et les informations relatives à la sécurité (casques obligatoires, interdiction d'entrer, etc.).

Localisation : Extérieur

1.0.6 – Maintenance et suivi

L'entreprise titulaire du lot sera responsable de la **maintenance** de tous les équipements installés pendant toute la durée du chantier :

- **Vérifications régulières** des clôtures, portails, et systèmes d'éclairage pour garantir leur bon fonctionnement.
- **Entretien et réparation** des dispositifs de vidéosurveillance, avec une intervention dans un délai maximum de 24 heures en cas de panne.

1.0.7 – Echafaudages

Fourniture, transport, montage, location pendant toute la durée nécessaire à l'exécution des travaux, adaptations éventuelles, démontage et repli d'échafaudages verticaux

d'accès pour l'intervention sur les façades Nord et Est, ainsi que sur les toitures.

Les prestations comprennent notamment :

- les études, notes de calcul et plans de montage nécessaires ;
- les échafaudages de pied à structure métallique, avec planchers de travail, garde-corps, plinthes, accès sécurisés, protections collectives et ancrages adaptés aux supports existants ;
- les dispositifs de franchissement, protections des circulations et signalisation nécessaires ;
- toutes adaptations liées à la configuration du bâti, aux différences de niveaux, aux débords de toiture et aux accès au chantier ;
- les vérifications réglementaires, contrôles périodiques, entretien et maintien en parfait état de sécurité pendant toute la durée d'utilisation ;
- la protection des façades, couvertures, abords et ouvrages existants contre toute dégradation résultant du montage, de l'utilisation ou de la dépose des installations ;
- la dépose complète en fin d'intervention, l'évacuation des matériels et la remise en état des abords.

Les ancrages seront limités au strict nécessaire et feront l'objet d'une validation préalable de la maîtrise d'œuvre. Toute fixation ou reprise sur maçonnerie ancienne, couverture ou élément patrimonial devra être exécutée sans altération des ouvrages existants.

Localisation : Extérieur

1.0.8 – Constat d'état initial par commissaire de justice

Réalisation, à la charge de l'entreprise titulaire du lot, d'un constat contradictoire par commissaire de justice avant tout démarrage des travaux.

Le constat portera notamment sur l'état initial des pistes et accès, des arbres et végétaux situés dans les emprises ou à proximité du chantier, des façades, maçonneries, ouvrages existants, abords de la bâtisse et tous éléments susceptibles d'être affectés par les travaux.

Le poste comprend les démarches, convocations, honoraires du commissaire de justice, reportage photographique, établissement du procès- verbal et transmission au maître d'ouvrage ainsi qu'à la maîtrise d'œuvre avant toute intervention.

1.1 – Terrassement

Les prescriptions techniques communes à tous les lots sont décrites dans le **Lot 00**. Elles devront être respectées

Les prescriptions administratives communes à tous les corps d'états sont énoncées dans le **CCAP**. Elles devront être respectées.

Prestations à la charge du présent Lot

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- l'amenée sur le chantier des engins de terrassement et leur repli dès la fin de leur utilisation ;
- l'implantation de ses ouvrages de terrassement ;
- la fourniture à pied d'oeuvre de tous les matériaux nécessaires dans le cas où ils sont prévus au marché :
 - matériaux de purge des zones à portance insuffisante ,
 - matériaux d'apport de remblai ,
 - matériaux pour traitement de sol ;
- l'exécution des travaux préalables aux terrassements ;
- le décapage de la terre végétale et mise en dépôt ;
- l'exécution des travaux de terrassements prévus au marché, compris assainissement et drainages des eaux superficielles le cas échéant ;
- l'évacuation des eaux souterraines dans les fouilles le cas échéant, si ces travaux sont mis à sa charge par le marché ;
- les blindages des zones de remblais qui s'avèrent nécessaires ;
- la préparation des zones de remblais ;
- l'exécution des remblais ;
- le traitement des sols ;
- la mise en place de la terre végétale ;
- les transports de terre internes au chantier si nécessaires ;
- l'enlèvement des terres en excédent ;
- l'enlèvement de ses installations de chantier et la remise en état du sol ainsi que le nettoyage des voies publiques et privées pendant la durée des travaux .
- L'entreprise devra prévoir et inclure tout moyen de soutènement des terres qu'elle estimera nécessaire à la bonne réalisation des ouvrages ici détaillés .

Définition des cotes et niveaux de terrassement

Les cotes et niveaux de terrassements finis à obtenir sont définis sur les documents graphiques établis par le maître d'oeuvre et annexés au dossier .

Le plan de terrassement sera à établir par l'entrepreneur sur la base des plans du maître d'oeuvre et à soumettre au visa du maître d'oeuvre pour approbation .

Remise en forme du terrain après travaux

L'entrepreneur devra la remise en forme du terrain après travaux, avec les matériaux du site réutilisables y compris apport de terre végétale si nécessaire, y compris épierrage et ratissage soigné. Les éventuels changements de profil du terrain, excavations ou apport de terre, sont à prévoir en se référant aux plans et coupes joints au présent dossier de consultation. Ils seront réputés compris dans les travaux de remise en forme du terrain.

Protection et élagage des arbres existants conservés

Avant commencement des travaux, l'entrepreneur devra protéger les arbres existants conservés. Les troncs seront protégés par des corsets de panneaux de CTBX.

Aucune taille ou intervention sur la végétation ne sera réalisée sans autorisation préalable

écrite

1.1.1 – Terrassements pour réseaux divers

Réalisations de tranchées, y compris remblaiement pour toutes canalisations extérieures : réseau assainissement, évacuation des eaux pluviales, drains, etc.

Localisation : Extérieur

1.1.2 – Terrassements pour filière de traitement des eaux usées avec épandage

Réalisation des terrassements strictement nécessaires à l'implantation de la filière de traitement des eaux usées et de son dispositif d'épandage : décapage sélectif, fouilles, tranchées, évacuation des déblais excédentaires, lit de pose, remblaiement et remise en état des sols.

Les travaux seront exécutés conformément à l'étude de filière, aux prescriptions du SPANC et aux préconisations de l'étude écologique annexée au marché.

La fourniture, la pose, les raccordements et la mise en service des équipements de traitement sont exclus du présent poste et relèvent de l'article "Fourniture, pose et mise en service du dispositif autonome de traitement des eaux usées".

Localisation : Extérieur

1.1.3 – Remise en état des abords

Les installations de chantier, le matériel et les matériaux en excédent, ainsi que tous autres gravois et décombres, devront être enlevés en fin de chantier, et les emplacements mis à disposition remis en état.

Localisation : Extérieur

1.2 – Gros Oeuvre

Les prescriptions techniques communes à tous les lots sont décrites dans le **Lot 00**. Elles devront être respectées

Les prescriptions administratives communes à tous les corps d'états sont énoncées dans le **CCAP**. Elles devront être respectées.

L'ensemble des préconisations du présent lot se base sur l'étude structure réalisée par le bureau d'étude structure **SEDP**.

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise titulaire de ce lot fera établir, à ses frais, un constat contradictoire par commissaire de justice portant notamment sur l'état initial des pistes et accès, des arbres et végétaux situés dans les emprises ou à proximité du chantier, des façades, maçonneries, ouvrages existants et abords de la bâtisse. Ce constat sera transmis à la maîtrise d'œuvre et au maître d'ouvrage avant toute intervention.

Prestations à la charge du présent Lot

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- l'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier et des dispositifs nécessaires à la protection et à la sécurisation du chantier et de ses accès, pendant toute la durée des travaux;
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;
- tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc. dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- la fixation par tous moyens de ses ouvrages ;
- l'enlèvement de tous les gravois de ses travaux ;
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- l'établissement des plans d'exécution ;
- la protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent Lot ;
- la main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remise au maître de l'ouvrage à la réception des travaux ;
- la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;
- tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux ;
- les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux ;
- le ramassage et la sortie des déchets et emballages ;
- le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur .

Seront également à la charge de l'entrepreneur du présent Lot, l'exécution des travaux annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre des travaux de gros œuvre, notamment :

- les calfeutrements au droit des ouvrages de menuiserie, de métallerie et autres ;
- les calfeutrements et la liaison entre ouvrages de gros-œuvre et charpente bois ou métal et entre ouvrages de gros-œuvre et toiture ;
- les rejingots à l'emplacement de toutes les baies extérieures sauf portes ;
- les seuils en ciment au droit de toutes les portes extérieures sauf ceux recevant un revêtement particulier à la charge d'autre corps d'état ;
- les réservations, percements, scellements, rebouchages, raccords, etc. dans les conditions définies aux documents du marché ;
- les rebouchages et fermetures en temps opportun des trémies dans les différentes gaines techniques, conformément à la Réglementation Sécurité en vigueur ;
- et tous autres travaux annexes et accessoires même non énumérés ici, mais nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre .

Démarches préalables :

toutes demandes auprès des services publics, services locaux ou autres, pour obtenir toutes autorisations, instructions, accords, etc. nécessaires à la réalisation des travaux. L'entreprise doit en outre prendre en charge :

- L'obtention de la Déclaration d'Intention de commencement de travaux (DICT) ;
- La réalisation d'un référé préventif ;

- Les démarches auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la mise en place des moyens de levage qu'elle juge utile à la réalisation de ses travaux.

Les copies de toutes correspondances et autres documents relatifs à ces demandes et démarches devront être transmises au maître d'ouvrage et au Maître d'Œuvre.

DICT :

Il appartiendra aux entrepreneurs d'effectuer en temps utile toutes démarches et toutes demandes auprès des services publics, services locaux ou autres, pour obtenir toutes autorisations, instructions, accords, etc. nécessaires à la réalisation des travaux.

Les copies de toutes correspondances et autres documents relatifs à ces demandes et démarches devront être transmises au maître d'ouvrage et au Maître d'Œuvre.

Participation au référé préventif :

Le Maître d'Ouvrage lance et prend à sa charge une procédure dite de référé préventif ayant pour objectif de constater par un expert indépendant l'état des voiries et des immeubles avoisinant la construction projetée.

L'entrepreneur titulaire du présent lot doit participation et assistance au constat d'Huissier contradictoire organisé par l'Expert du référé préventif, en présence du Maître d'Œuvre, du Maître de l'Ouvrage, des responsables des immeubles voisins et des voiries limitrophes et des Entrepreneurs des corps d'état qui lui sont liés.

Garde-corps et sécurité anti-chutes :

- L'entreprise titulaire du lot gros œuvre est responsable de la mise en place de toutes les protections collectives nécessaires à la sécurité du chantier, conformément aux réglementations en vigueur.
- L'entreprise devra installer des garde- corps provisoires sur toutes les zones présentant un risque de chute (périmètre des dalles, zones d'ouverture, etc.), conformes à la norme **NF EN 13374** et aux exigences de l'**Article R4323-59** du Code du travail. Les gardes-corps devront être en place avant toute intervention en hauteur et être maintenus jusqu'à la réalisation complète des ouvrages définitifs. Leur vérification sera assurée régulièrement tout au long du chantier.
- Outre les garde-corps, des systèmes de protection anti-chutes devront être installés dans toutes les zones de travail en hauteur ne pouvant pas être protégées par des garde- corps (exemple : échafaudages, charpente, etc.). L'installation de filets de sécurité ou d'autres dispositifs adaptés (harnais, lignes de vie) est obligatoire lorsque les situations l'exigent.

Etudes :

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra toutes études liées à la réalisation des prestations.

Reconnaissance des lieux :

L'entreprise titulaire du présent lot doit se rendre compte sur place de la disposition des lieux, de conditions d'exécution et incorporera dans son forfait tous les travaux accessoires indispensables au complet achèvement de ses travaux.

De ce fait, l'entreprise prendra toutes les précautions qu'il convient vis-à-vis des existants pour la réalisation de ses travaux. Toutes les réparations des détériorations constatées provenant de l'intervention du titulaire du présent lot seront portées à sa charge. Elles pourront être déduites du montant de situation de travaux sans mise en demeure préalable.

Il ne sera consenti aucun supplément de prix pour les travaux résultant d'une mauvaise connaissance du site.

Méthodes et planification :

L'entreprise titulaire du présent lot doit toutes les études méthodologiques afin d'établir le planning et les moyens constructifs nécessaires à la parfaite exécution de ses ouvrages dans les délais explicités dans les pièces du Marché, dont en particulier :

- Plans des installations de chantier et des moyens de levage ;
- Plannings.

Etudes d'exécution :

L'entreprise titulaire du présent lot doit toutes les études d'exécution de ses ouvrages, dont en particulier :

- Note d'hypothèses générales ;
- Note de calcul de contreventement ;
- Descentes de charges projet ;
- Notes de calculs des fondations ;
- Notes de calculs des parois contre terre.
- Notes de calculs des ouvrages principaux en béton armé, compris études au fluage ;
- Notes de calculs des ouvrages en charpente métallique ;
- Notes de calculs de tout ouvrage à la charge du présent sur demande de la maîtrise d'œuvre ou du contrôleur technique ;
- Participation à la cellule de synthèse conformément au CPTC ;
- Reproduction et diffusion des plans, notes de calculs, planning, notes de synthèse, notes techniques, compte- rendu et ceci pour chaque indice modificatif, à tous les intervenants (Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, Bureau de Contrôle, Coordonnateur SPS, Entreprises / etc.).
- Interventions des géomètres ;
- Réalisation du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) ;
- Les interventions des ingénieurs pour le suivi, la mise au point et la direction des lots techniques.

L'entrepreneur aura toujours à sa charge, l'établissement des plans et détails de mise en œuvre et de montage sur chantier.

Les plans et détails de mise en œuvre et de montage sur chantier devront faire apparaître tous les détails et points particuliers de l'exécution que le maître d'œuvre jugera utile à la bonne marche du chantier.

L'entrepreneur du présent Lot aura à effectuer le collationnement et la synthèse des plans de réservation.

Traits de niveau

Au fur et à mesure de l'avancement de la construction, l'entrepreneur devra, à ses frais :

- porter à l'extérieur sur les façades le niveau + 1,00 m fini du premier niveau ;
- porter à l'intérieur sur les murs et cloisons bruts et après l'exécution des enduits, le niveau + 1,00 m fini au-dessus de tous les planchers, et ce, autant de fois qu'il sera nécessaire et à tous les emplacements nécessaires aux autres corps d'état

Il est bien spécifié que ces traits de niveau seront à tracer par l'entrepreneur également après exécution des enduits plâtre, enduits minces, ou autres revêtements exécutés par d'autres corps d'état.

Prise en compte des réservations diverses, y compris :

- réservations pour l'évacuation et les descentes d'eaux pluviales
- réservations pour VMC et système de climatisation/chauffage gainable
- réservations pour évacuations eaux grises / eaux usées, y compris éventuels siphons encastrés
- réservations pour éventuels spots ou éclairages encastrés
- réservations pour équipements et fonctionnement de la piscine
- etc.

Drainage des parois:

Le drainage sera pris en charge par l'entrepreneur titulaire du lot Isolation et drainage des parois enterrées

Pour rappel, l'entrepreneur sera tenu de prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre en compte toutes les réservations nécessaires à la bonne exécution des travaux dans tous les ouvrages verticaux et horizontaux en béton armé, ainsi que dans tous les éléments préfabriqués. Les refouillements, percements et autres dans ces ouvrages étant formellement interdits.

1.2.1 – Curage, démolitions et évacuation des gravats

Curage complet ou ponctuel des locaux et ouvrages concernés par les travaux, comprenant notamment la dépose des revêtements, cloisons, ouvrages maçonnés non conservés, équipements et réseaux désaffectés, ainsi que l'évacuation des gravats.

Le poste comprend le tri à la source des matériaux, la conservation et le stockage soigneux des éléments destinés au réemploi, l'évacuation des déchets vers les filières réglementaires ainsi que le nettoyage des locaux après intervention.

Les démolitions seront précédées, le cas échéant, des diagnostics réglementaires nécessaires, notamment amiante et plomb.

Localisation : Général

1.2.2 – Dépose soignée et stockage des tomettes de l'escalier existant

Dépose manuelle, sans casse dans toute la mesure du possible, des tomettes composant les revêtements de l'escalier existant avant sa démolition ou sa reprise.

Le poste comprend le repérage, le nettoyage sommaire, le tri, le conditionnement et le stockage abrité des tomettes en vue de leur réemploi. Les pertes et éléments irrécupérables feront l'objet d'un constat contradictoire avec la maîtrise d'œuvre.

Localisation : Général

1.2.3 – Reprises ponctuelles des planchers existants

Provision pour la reprise structurelle ponctuelle de l'ensemble des planchers du bâti, selon les conclusions et dimensionnements de l'étude structurelle SEDP.

Les prestations comprennent notamment :

- les sondages, dégagements, étaiements provisoires et protections nécessaires ;
- la purge des parties instables ou altérées ;
- le brossage, la préparation, la passivation et la protection anticorrosion des poutrelles métalliques existantes visibles en sous-face ;
- la fourniture et la pose de profils métalliques de renfort ou de remplacement, y compris platines, assemblages, scellements, calages et dispositifs de protection au feu prescrits ;
- la fourniture et la pose de planchers collaborants ou de tous éléments de reconstitution compatibles avec les structures conservées ;
- la liaison aux ouvrages existants, y compris scellements, coffrages, armatures et bétonnage ;
- la restructuration des hourdis ou entrevous dégradés, notamment en sous-face, par maçonnerie ou technique adaptée à la nature de l'ouvrage existant ;
- la purge et la réparation des zones ponctuellement altérées du sous-sol au moyen d'un mortier de réparation structurel de classe R4, après préparation soignée des supports.

Les parements ou sous-faces apparents seront repris avec une finition compatible avec l'existant et soumise à validation de la maîtrise d'œuvre.

Localisation : Général

1.2.4 – Création d'ouvertures ponctuelles dans les murs porteurs intérieurs

Création d'ouvertures ponctuelles dans les murs porteurs intérieurs, aux dimensions indiquées sur les plans.

Le prix comprend toutes sujétions de sondage préalable, étaiement, démolition manuelle ou mécanique contrôlée, évacuation des gravats, coffrages, armatures, reprises de charges, linteaux, poutres ou cadres métalliques, scellements et calfeutrements.

Les ouvrages métalliques recevront le degré de stabilité ou de résistance au feu prescrit au dossier réglementaire.

Les éléments visibles seront habillés ou enrobés de béton conformément aux détails architecturaux.

Les raccords de maçonnerie, enduits et finitions seront réalisés de manière à assurer la continuité avec les parements existants.

Localisation : Général

1.2.5 – Création et modification d'ouvertures en murs porteurs pour menuiseries

extérieures

Création, agrandissement ou modification ponctuelle des baies destinées aux menuiseries extérieures, conformément aux plans et détails architecturaux.

Le poste comprend les démolitions, étaiements, coffrages, armatures, reprises de charges, linteaux, jambages, appuis, seuils, calfeutrements et raccords de parements.

Les structures métalliques éventuelles comprendront leur protection au feu et leur habillage béton selon les prescriptions du projet.

Le poste comprend également la réalisation de la banquette maçonnée en béton située en allège de la grande baie de la salle commune, y compris coffrage, ferraillage, finition et raccords avec les ouvrages adjacents.

Localisation : Général

1.2.6 – Réfection ponctuelle des seuils, appuis et allèges de baies

Réfection ponctuelle des seuils de portes, portes-fenêtres, appuis et allèges dégradés, y compris purge, dépose des éléments instables, reconstitution de maçonnerie, réglage des pentes, reprises d'enduits et finitions.

Pour les fenêtres posées en applique intérieure, création d'allèges maçonnées en agglomérés ou maçonnerie équivalente, comprenant :

- la réalisation d'un rejingot en béton au ciment blanc sur toute l'épaisseur du mur - couleur et finition à valider avec la MOA ;
- la réalisation d'un glacis en béton assurant l'écoulement des eaux vers l'extérieur - couleur et finition à valider avec la MOA ;
- les raccords d'étanchéité et de parement ;
- l'application d'une protection hydrofuge incolore de type Guard Industrie ou techniquement équivalent - couleur et finition à valider avec la MOA.

Exécution conforme aux détails architecturaux.

Localisation : Général

1.2.7 – Réfection des escaliers extérieurs en pierre – façades Nord et Sud

Restauration des escaliers extérieurs en pierre situés au Nord et au Sud de la ferme.

Les prestations comprennent la dépose et le repérage des éléments descellés ou instables, la purge des joints altérés, la reprise des fondations ou maçonneries support si nécessaire, le scellement ou remplacement ponctuel des pierres irrécupérables par des pierres de même nature, texture et teinte, ainsi que le rejointoiement au mortier de chaux adapté.

Les pentes, niveaux, évacuations d'eau et stabilité générale des emmarchements devront être rétablis. Toute pierre de remplacement sera soumise à validation préalable de la maîtrise d'œuvre.

Localisation : Extérieur

1.2.8 – Réfection ponctuelle des génoises

Réfection ponctuelle des génoises du bâtiment principal, comprenant étaiement si nécessaire, dépose des éléments instables, nettoyage, remplacement ponctuel des briques ou tuiles irrécupérables, reconstitution des maçonneries et scellements au mortier de chaux.

Les profils, débords, teintes et finitions seront identiques aux ouvrages existants conservés.

Localisation : Toiture

1.2.9 – Réfection des souches de cheminées

Restauration des souches de cheminées existantes, comprenant la purge des maçonneries et enduits non adhérents, la reprise des briques, pierres ou maçonneries altérées, le rejointoiement, la réfection des couronnements et solins en interface avec la couverture.

Les conduits seront vérifiés, nettoyés et rendus compatibles avec leur usage futur ou obturés de manière ventilée selon les indications des plans.

Localisation : Toiture

1.2.10 – Conduit de poêle et de ventilation – habillage en briques claustra manufacturées

Fourniture, fabrication et pose d'un conduit vertical métallique carré en acier galvanisé, de **section intérieure 72 × 72 cm et de hauteur totale approximative 9,50 m,** destiné à regrouper le conduit de fumée du poêle à bois et les réseaux de ventilation du projet.

Le conduit sera réalisé sur l'ensemble de son linéaire, y compris traversées de planchers, passage en sous-sol, franchissement de toiture, émergences, raccordements et interfaces avec les ouvrages existants.

Le poste comprend notamment :

- le conduit métallique en acier galvanisé, ses structures secondaires, ossatures, raidisseurs, platines, fixations, scellements et dispositifs de stabilité ;
- les trémies, chevêtres, percements et raccords nécessaires aux traversées de planchers et de toiture ;
- le conduit de fumée, ses raccordements au poêle, dispositifs de fixation, isolations, protections et accessoires nécessaires à son bon fonctionnement ;
- les réseaux de ventilation intégrés ou associés au conduit ;
- les solins, abergements, bavettes, raccords d'étanchéité et finitions en toiture ;
- les calfeutrements réglementaires coupe- feu et acoustiques au droit de chaque traversée de plancher ou paroi ;
- l'ensemble des dispositifs nécessaires au respect des distances de sécurité réglementaires vis-à-vis du conduit de fumée et des matériaux combustibles.
- la fourniture et pose de l'ensemble de l'habillage en briques claustra détaillé ci-dessous

Le conduit recevra un habillage sur toute sa hauteur en briques claustra de terre cuite naturelle, modèle « **Claustra Terre Cuite – Rosace – 19 × 19 cm – épaisseur environ 6 cm** », commercialisé par Fer & Pierre, ou équivalent strictement validé par la maîtrise d'œuvre.

L'habillage comprendra environ **1 000 briques claustra**, **(hauteur totale depuis le niveau RDC : 9.90 environ)** les coupes, calepinages, abouts, angles, raccords, joints, mortiers ou

système de scellement adapté, dispositifs de ventilation et toutes sujétions de mise en œuvre. Un panneau témoin représentatif du calepinage, de la teinte et des joints sera soumis à validation de la maîtrise d'œuvre avant exécution générale.

La charge de l'habillage en briques ne devra pas être reportée intégralement sur le plancher bas. Il sera prévu, au droit de chaque plancher traversé, un dispositif de reprise de charge indépendant — cornières, profilés, consoles ou structure métallique adaptée — permettant de reprendre le poids de la portion d'habillage située au-dessus. Ces supports seront dimensionnés et implantés conformément aux prescriptions de l'étude structurelle.

En sous- face basse du conduit, l'entreprise réalisera un habillage intégrant une trappe ouvrante permettant la pénétration de l'air frais dans le dispositif de ventilation naturelle, conformément au **CCTP du BET B52**. La trappe comprendra son cadre, son ouvrant, ses charnières ou système démontable, ses dispositifs de retenue, sa finition assortie à l'habillage et toutes sujétions de fonctionnement, d'accessibilité et de sécurité.

Le conduit sera équipé, en parties haute et basse, de grilles de protection à mailles adaptées, empêchant l'intrusion de la faune tout en préservant les sections de passage d'air nécessaires au bon fonctionnement du dispositif de ventilation. Leur conception et leur mise en œuvre respecteront les préconisations de l'étude écologique annexée au marché.

L'ouvrage sera exécuté conformément aux plans et détails architecturaux, aux prescriptions du BET B52, aux prescriptions du fabricant du poêle et du conduit de fumée, ainsi qu'aux règles de l'art et réglementations applicables.

Localisation : Général

1.2.11 – Restauration ponctuelle d'ouvrages en maçonnerie existants

Provision pour la restauration ponctuelle d'autres ouvrages en maçonnerie non précisément localisés à ce stade : murs, soubassements, jambages, encadrements, arases, murets, reprises d'enduits ou de joints.

Le prix comprend les sondages, purges, démontages limités, récupération des matériaux, remaillage local, reconstitution de maçonnerie, remplacement ponctuel de pierres ou briques, rejointoiement et raccords d'enduits.

Les mortiers employés seront à base de chaux naturelle, adaptés à la nature et à la dureté des maçonneries existantes. L'emploi de ciment est proscrit, sauf prescription particulière de l'étude structurelle ou détail spécifique validé par la maîtrise d'œuvre

Localisation : Général

1.2.12 – Restauration du puits existant et remise en service

Réfection ou remplacement de la porte de fermeture, comprenant l'intégration en partie haute d'un passage permanent adapté à la petite faune, conformément aux préconisations de l'étude écologique.

Le poste comprend également la fourniture et la pose des équipements nécessaires à la remise en service de l'ouvrage : pompe, filtration, traitement UV, accessoires, clapets, regards, raccordements, essais et réglages.

La qualité sanitaire de l'eau et sa destination devront être validées avant toute utilisation

pour la consommation humaine.

Localisation : Extérieur

1.2.13 – Protection de la ruine située à l'Est de la ferme

Fourniture et pose de clôtures rigides galvanisées destinées à interdire et sécuriser les accès à l'intérieur de la ruine située à l'Est de la maison.

Le poste comprend les panneaux grillagés, poteaux, scellements ou fondations ponctuelles, portillon éventuel d'accès technique, fixations, adaptations au relief, signalisation de danger ainsi que toutes sujétions de pose.

L'implantation et le mode de fixation devront limiter les terrassements et préserver les maçonneries existantes. Les clôtures seront disposées de manière à empêcher l'accès des personnes tout en maintenant, lorsque cela est possible, les continuités de circulation de la petite faune.

Localisation : Extérieur

1.2.14 – Cuvelage et remise en état des cuves existantes de récupération des eaux pluviales

Restauration et remise en étanchéité des deux cuves existantes destinées à la récupération des eaux pluviales.

Le poste comprend :

- le nettoyage, curage et évacuation des dépôts ;
- la purge des parties non adhérentes ;
- les reprises localisées de maçonnerie, fissures, joints et enduits ;
- la réalisation d'un cuvelage intérieur au mortier hydrofuge compatible avec les supports existants ;
- la réfection des regards, couvercles, accès et dispositifs de sécurité ;
- la fourniture et pose des fourreaux, canalisations et accessoires nécessaires à la mise en communication des deux cuves ;
- la réalisation du réseau enterré en vase communicant, y compris terrassements, lit de pose, remblaiement et essais ;
- les essais d'étanchéité, de remplissage et de bon fonctionnement avant réception.

Après achèvement des travaux, l'entreprise réalisera un essai de remplissage et d'étanchéité de chacune des cuves. Les essais comprendront le contrôle de l'absence de fuite, la vérification du bon fonctionnement du réseau de communication entre cuves, des regards, trop-pleins et dispositifs de sécurité. Un procès-verbal d'essais sera remis à la maîtrise d'œuvre avant réception.

Localisation : Sous-sol

1.2.15 – Création d'un gîte maçonné pour chiroptères au-dessus de la cuve Nord du sous-sol

Le présent poste comprend la réalisation complète d'un gîte pour chiroptères, conformément à la mesure MR4 et au schéma figurant au rapport « Évaluation des enjeux

biologiques » annexé au présent marché.

La cuve existante occupée par les chiroptères sera conservée comme volume de gîte, sans utilisation pour le stockage des eaux pluviales. Un volume supérieur sera aménagé au-dessus de cette cuve afin d'offrir un accès en hauteur protégé des prédateurs et des ambiances thermiques variées.

Les prestations comprennent :

- la réalisation des parois du volume supérieur en maçonnerie, jusqu'en sous-face du plancher haut du sous-sol, avec fermeture complète en tête. Le nu fini des nouvelles parois sera aligné au nu des cuves Nord existantes. L'ensemble devra constituer un espace sombre et thermiquement tamponné, conformément aux préconisations de l'écologue. Espace intérieur : longueur de 300 cm et hauteur de 189 cm ;
- la réalisation ou l'adaptation du plancher séparant la cuve du volume supérieur, dimensionné pour supporter le passage d'un intervenant lors des opérations de contrôle et d'accès à la cuve ;
- la création d'un passage de 30 × 30 cm entre les deux volumes, permettant la libre circulation des chauves-souris ;
- la création d'une chiroptière d'accès au volume supérieur, dont les dimensions et l'implantation seront validées par l'écologue. Une bande de carreaux de céramique vernissée lisse de 20 cm de largeur sera prévue autour de cette entrée afin de limiter l'accès des rongeurs ;
- la réalisation d'une trappe de visite permettant l'accès d'un intervenant pour le suivi du gîte, refermable de manière à préserver l'obscurité du volume ;
- la création d'aspérités d'environ 2 à 3 mm aux plafonds des deux volumes, par griffage du revêtement ou dispositif équivalent validé par l'écologue, afin de permettre l'accrochage des chauves-souris ;
- la fourniture et la pose de micro-gîtes dans le volume supérieur, comprenant trois briques plâtrières ainsi qu'un panneau de bois non traité posé sur tasseaux contre la paroi ;
- la fourniture et la pose d'une bâche blanche au sol du volume supérieur pour permettre le suivi des indices de fréquentation ;
- toutes sujétions de raccordement aux ouvrages existants, fixations, calfeutrements, finitions et nettoyage.

L'entreprise assurera également, en coordination avec le lot chargé de la gaine de ventilation, la présence de grilles suffisamment fines à ses extrémités

Localisation : Sous-sol

1.2.16 – Création de l'enveloppe maçonnée du local technique attenant à la cuve EP Sud

Le présent poste comprend la réalisation des ouvrages maçonnés nécessaires à la fermeture du local technique situé à côté et au-dessus de la cuve EP Sud du sous-sol, conformément aux plans architecturaux et aux plans du BET Fluides.

Ce local accueillera la panoplie hydraulique du projet : filtration, traitement UV, traitement d'eau, surpresseur, station EP, ballon tampon et équipements associés, décrits au CCTP Fluides.

Les prestations comprennent :

- la réalisation de la fermeture maçonnée à l'ouest de la cuve, sur une emprise indicative de 126 cm de largeur et 415 cm de hauteur, intégrant la réservation pour la

porte d'accès depuis le sous-sol ;
- la fermeture maçonnée du volume au- dessus de la cuve jusqu'en sous- face du plancher haut, en préservant l'espace utile indiqué aux plans : longueur de 300 cm et hauteur de 189 cm ;
- la préparation des supports, les raccordements aux maçonneries existantes, les ancrages, raidisseurs, linteaux et renforts nécessaires à la stabilité des ouvrages ;
- la vérification de la capacité des supports à reprendre les maçonneries nouvelles, sans report de charges sur la cuve non prévu par sa conception ;
- l'isolation thermique des parois créées et le traitement des raccords avec les ouvrages existants, selon les performances définies avec le BET Fluides, pour constituer une enveloppe continue ;
- les réservations, fourreaux et traversées nécessaires aux réseaux, suivant les plans de synthèse, avec calfeutrement périphérique durable assurant la continuité de l'isolation, de l'étanchéité à l'air et de l'occultation lumineuse ;
- la préparation des tableaux, appuis et seuils destinés à recevoir la porte et la fermeture technique de la baie Sud prévues au lot 06 ;
- les enduits et finitions des parements, tableaux et raccords, avec surfaces régulières, propres et adaptées à l'ambiance du local technique ;
- toutes découpes, scellements, rebouchages, protections et évacuations de déchets nécessaires à l'achèvement des ouvrages.

L'enveloppe devra empêcher les fuites de lumière vers les volumes accueillant les chiroptères et limiter les infiltrations d'air extérieur. Les éventuels besoins de ventilation seront définis par le BET Fluides et traités par des dispositifs compatibles avec ces exigences.

L'isolation seule ne garantissant pas le maintien hors gel, le BET Fluides précisera les dispositions complémentaires éventuellement nécessaires. L'éclairage du local et ses commandes seront coordonnés avec le lot Électricité.

Les dimensions seront vérifiées sur place. L'entreprise établira les dessins d'exécution et les détails de raccordement, en coordination avec les lots Fluides, Électricité et Menuiseries. Ils seront soumis à la validation de la maîtrise d'ouvrage et de l'architecte avant réalisation.

Localisation : Sous-sol

1.2.17 – Fourniture, pose et mise en service du dispositif autonome de traitement des eaux usées

Fourniture, pose, raccordement, essais et mise en service du dispositif autonome de traitement des eaux usées, conformément à l'étude de filière validée par le SPANC.

Le poste comprend notamment la fosse toutes eaux ou filière agréée retenue, les regards, répartiteurs, ventilations, canalisations internes à la filière, éventuels postes de relevage, pompes, accessoires, raccordements aux attentes laissées par le poste terrassements, essais et remise des documents de mise en service.

> Les terrassements, fouilles, tranchées d'épandage, remblais et remise en état des abords sont exclus du présent poste et relèvent de l'article "
> Terrassements pour filière de traitement des eaux usées avec épandage"

Avant toute commande et mise en œuvre, l'entreprise devra prendre connaissance de l'étude de filière et de l'avis du SPANC. Le dispositif proposé devra être strictement conforme à la filière validée. Toute adaptation rendue nécessaire par les prescriptions du

SPANC sera réputée comprise dans le prix du présent poste, sauf modification substantielle du projet décidée par le maître d'ouvrage après notification du marché.

Avant réception, l'entreprise procédera aux essais de bon fonctionnement de l'ensemble de la filière : contrôle des niveaux, écoulement gravitaire, fonctionnement des regards, ventilations, répartiteurs, éventuelles pompes et postes de relevage. Elle remettra à la maîtrise d'œuvre les procès-verbaux d'essais, plans de récolement, notices d'entretien et de maintenance, garanties fabricant et attestations nécessaires au contrôle de conformité du SPANC.

Localisation : Extérieur

1.2.18 – Réseaux et attentes pour le raccordement de la cuve DECI semi-enterrée

Le présent poste comprend la réalisation de l'ensemble des réseaux, ouvrages et attentes nécessaires au raccordement de la future cuve de défense extérieure contre l'incendie (DECI), d'une capacité de 120 m³, implantée à l'ouest de la bastide, conformément au plan de masse du permis de construire.

La cuve sera alimentée par l'eau du puits. Le départ du réseau d'alimentation et les organes de raccordement seront aménagés dans le sous-sol de la bastide.

Les prestations comprendront notamment :

- le repérage préalable des réseaux et ouvrages existants ;
- l'implantation du tracé en coordination avec la maîtrise d'œuvre, le titulaire chargé de la fourniture de la cuve et, le cas échéant, le lot plomberie ;
- les terrassements en tranchée entre la bastide et la future cuve, y compris décapage sélectif, blindage éventuel, épuisement des eaux, évacuation des déblais excédentaires et toutes sujétions liées à la nature du terrain ;
- la réalisation du lit de pose, de l'enrobage et des remblais successifs compactés ;
- la fourniture et la pose d'une canalisation enterrée en PEHD pression, de diamètre adapté au débit de remplissage retenu et aux prescriptions du fabricant de la cuve ;
- la réalisation de toutes les traversées de murs, soubassements et ouvrages enterrés, comprenant percements, fourreaux, manchettes, calfeutrements et reprises d'étanchéité ;
- la mise en place, dans le sous-sol, d'une vanne d'arrêt accessible, d'un dispositif de purge, d'un clapet anti-retour et de tous raccords, pièces spéciales et accessoires nécessaires ;
- la réalisation d'une attente obturée et parfaitement étanche au droit de la future cuve, disposée à la cote et à l'emplacement prescrits par son fabricant ;
- la mise en place des fourreaux en attente nécessaires à l'alimentation électrique, à la commande d'une éventuelle pompe, au report de niveau ou à tout autre équipement de contrôle de la cuve, avec tire-fils et obturation étanche aux deux extrémités ;
- la pose d'un grillage avertisseur réglementaire et des dispositifs de repérage pérennes ;
- les dispositifs nécessaires à la désolidarisation, à la protection contre le gel, les chocs, les tassements différentiels et les entrées d'eau ou de nuisibles ;
- la remise en état complète des sols, pistes et abords après intervention ;
- les rinçages, essais de pression, contrôles d'étanchéité et vérifications du bon écoulement et du fonctionnement des organes de coupure ;
- la remise d'un procès-verbal d'essais, des fiches techniques et d'un plan de récolement géoréférencé indiquant le tracé, les profondeurs, diamètres, fourreaux, organes de coupure et extrémités des attentes.

L'entreprise devra assurer la parfaite compatibilité de ses ouvrages avec les caractéristiques techniques de la cuve, les équipements de pompage du puits et les prescriptions applicables à la défense extérieure contre l'incendie. Elle devra obtenir en temps utile auprès des autres intervenants toutes les informations nécessaires concernant les diamètres, niveaux, débits, pressions et modalités de raccordement.

Toutes les fournitures, raccords, accessoires, percements, scellements, protections, essais et sujétions nécessaires à la livraison d'attentes complètes, étanches, repérées et immédiatement raccordables sont réputés compris dans le prix du présent poste.

La fourniture, la pose et l'équipement propre de la cuve DECI, ainsi que les ouvrages d'aspiration et de mise à disposition de l'eau destinés aux services d'incendie, sont exclus du présent poste, sauf mention contraire dans les pièces du marché.

Localisation : Extérieur

1.2.19 – Option – Restauration de la stèle historique à l'entrée de la ferme

Restauration de la stèle historique située à l'entrée de la ferme, comprenant le nettoyage doux, la purge des parties instables, la reprise ponctuelle de maçonnerie ou pierre, le rejointoiement au mortier de chaux, la restitution limitée des éléments manquants et la protection des abords.

Toute intervention devra préserver les inscriptions, patines et traces anciennes. Les méthodes de nettoyage, produits et éventuelles restitutions seront soumis à validation préalable de la maîtrise d'œuvre.

Localisation : Extérieur

1.3 – Structure (CCTP SEDP)

Les prescriptions techniques communes à tous les lots sont décrites dans le **Lot 00**. Elles devront être respectées

Les prescriptions administratives communes à tous les corps d'états sont énoncées dans le **CCAP**. Elles devront être respectées.

Section de CTTP produite par le BET SEDP. L'ensemble des informations décrites ci-après viennent en complément de leur pièces graphiques fournies en annexe. Les entreprises répondant sur ce lot sont réputées avoir pris connaissance desdit document.

1.3.1 – Dépose escalier central

Curage complet et dépose de l'escalier existant en bois, comprenant la démolition intégrale de la structure, la dépose du revêtement en tomettes des marches, contremarches et paliers, ainsi que la dépose complète du garde- corps existant, y compris toutes fixations, scellements et ancrages.

La prestation comprend également le curage complet de la zone concernée, avec dépose et évacuation de tous les éléments, équipements, revêtements et ouvrages devenus inutiles ou incompatibles avec les futurs travaux, selon les limites définies aux plans et pièces du marché.

Sont comprises toutes sujétions de protection des ouvrages conservés, étaiement

provisoire si nécessaire, découpe, démolition soignée, manutention, tri, chargement, évacuation et traitement des déchets en filières agréées, ainsi que le nettoyage complet, la préparation et la mise en sécurité de la zone après intervention.

Localisation : Général

1.3.2 – Pose escalier central

Fourniture et pose d'un escalier intérieur métallique double quart tournant, réalisé sur mesure suivant relevés sur site, comprenant limons métalliques, marches, contremarches, paliers, ossature porteuse ainsi qu'un garde-corps et une main courante.

Le départ de l'escalier sera suspendu au profilé métallique HEA 220 situé au RDC par câbles en acier, comprenant câbles structurels, embouts, tendeurs, chapes, platines, pièces d'ancrage et tous accessoires nécessaires à la reprise et à la transmission des charges.

La prestation comprend la fabrication en atelier, le levage, les découpes, perçages, soudures, boulonnages, platines, ancrages, assemblages, calages et réglages, ainsi que le traitement anticorrosion et la finition des éléments métalliques.

Compris dimensionnement de l'escalier, des assemblages, des câbles et de leurs ancrages par le bureau d'études structure, vérification de la capacité du HEA 220 à reprendre les efforts transmis, réglage et mise en tension des câbles et toutes sujétions nécessaires à la réalisation d'un ouvrage complet, stable et sécurisé.

Localisation : Général

1.3.3 – Confortement des Planchers Haut R+1 / Haut R+2 /Haut R+3

Dépose complète de l'ensemble des plafonds et faux plafonds de toute nature (plaques de plâtre, dalles démontables, lambris, plafonds suspendus ou tout autre matériau) dans l'ensemble des appartements de l'immeuble. La prestation comprend la dépose des ossatures, suspentes, cornières, fixations et accessoires associés, la protection des ouvrages conservés, le tri, l'évacuation des gravats et déchets vers une filière agréée. Toutes les sujétions nécessaires à une exécution conforme aux règles de l'art sont réputées incluses.

Localisation : Ensemble des plafond et faux plafond de toute nature de l'ensemble des niveaux R-1/ RDC/ R+1 / R+2 au niveau des zones à conforter - reprendre suivant plans DCE

1.3.4 – Dépose complète de l'ensemble des réseaux

Dépose complète de l'ensemble des réseaux et installations techniques existants rendus inutiles par les travaux, quelle que soit leur nature, comprenant notamment les réseaux électriques courants forts et faibles, plomberie EF/ ECS, EU/ EV/ EP, chauffage, gaz, ventilation/ VMC, climatisation, télécommunication, interphonie et autres réseaux techniques existants.

Pour les installations électriques, la prestation comprend notamment la dépose des câbles, gaines, conduits, chemins de câbles, tableaux, boîtes de dérivation, prises, interrupteurs, commandes, luminaires, appareillages, équipements et accessoires associés.

La prestation comprend les repérages, consignations et mises en sécurité préalables, déconnexions, vidanges et obturations des réseaux conservés, dépose des supports et

fixations, évacuation des équipements et matériaux déposés vers les filières appropriées, nettoyage des locaux et toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les réseaux devant être conservés ou maintenus en service seront préalablement identifiés, protégés et exclus de la dépose.

Localisation : Ensemble des niveaux R-1/ RDC/ R+1 / R+2 au niveau des zones à conforter - reprendre suivant plans DCE

1.3.5 – Réalisation de sommiers en béton armé

Réalisation de sommiers en béton armé, conformément aux plans d'exécution et aux prescriptions de l'étude de structure. La prestation comprend les percements et réservations dans les murs existants, les démolitions ponctuelles nécessaires, la fourniture et la mise en œuvre des armatures, le coffrage, le bétonnage, le décoffrage, les reprises et finitions, ainsi que toutes les sujétions de mise en œuvre nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, y compris les étaiements provisoires et les raccords sur les ouvrages existants.

Localisation : Suivant plans étude structure pour confortements des planchers haut R-1/ haut RDC / haut R+1/ haut R+2 suivant plans DCE

1.3.5.1 – Sommiers de type BA 40x20x20Ht suivant plans DCE

1.3.5.2 – Sommiers de type BA 30x25x20Ht suivant plans DCE

1.3.5.3 – Sommiers de type BA 20x20x20Ht suivant plans DCE

1.3.6 – Empochements armés

Réalisation d'empochements armés destinés à l'ancrage des ouvrages de structure, comprenant les percements et réservations dans les murs existants, le nettoyage des cavités, la mise en place des armatures, les coffrages nécessaires et le coulage d'un mortier à retrait compensé de type SIKAGROUT-217 des établissements SIKA ou équivalent. La prestation comprend également le décoffrage, les reprises de finition, les protections, ainsi que toutes les fournitures et sujétions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux plans d'exécution et aux prescriptions de l'étude de structure.

Localisation : Suivant plans étude structure fournis par l'entreprise - pour mise en place des profilés métalliques suivant plans DCE

1.3.7 – Profilés HEA

Fourniture et mise en œuvre de profilés métalliques de type HEA ou équivalent, dont les sections et caractéristiques seront définies par une étude de structure réalisée par l'entreprise titulaire du marché. La prestation comprend les notes de calcul, la fabrication, la protection anticorrosion, le levage, le calage, les assemblages, les scellements, les fixations, les soudures éventuelles, les réglages, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la parfaite stabilité de l'ouvrage et à sa mise en œuvre conformément aux prescriptions de l'étude d'exécution.

1.3.7.1 – Profilés primaires de poutres (repérés IPE 100 sur plan joint)

1.3.7.2 – Profilés primaires de poutres (repérés IPE 160 sur plan joint)

1.3.7.3 – Profilés primaires de poutres (repérés IPE 200 sur plan joint)

1.3.7.4 – Profilés primaires de poutres (repérés IPE 240 sur plan joint)

1.3.7.5 – Profilés primaires de poutres (repérés HEA 120 sur plan joint)

1.3.7.6 – Profilés primaires de poutres (repérés HEA 220 sur plan joint)

1.3.7.7 – Profilés primaires de poutres (repérés 2 x UPE 180 moisés sur plan joint)

1.3.7.8 – Profilés primaires de poutres (repérés 2 x HEA 140 moisés sur plan joint)

1.3.7.9 – Profilés primaires de poutres (repérés 2 x HEA 220 moisés sur plan joint)

1.3.8 – Poteau BA

Réalisation d'un poteau en béton armé de section 20 × 5 cm, comprenant coffrage, ferraillage, armatures longitudinales et cadres suivant prescriptions du bureau d'études structure, ainsi que les ancrages dans les ouvrages existants.

Compris préparation des supports, scellements des armatures, coulage et vibration du béton, décoffrage, cure, reprises et finitions, ainsi que toutes sujétions nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

Localisation : Suivant plans étude structure pour confortements des planchers haut RDC suivant plans DCE

1.3.9 – Ouvertures dans murs en moellon

Création d'une ouverture dans un mur existant en maçonnerie de moellons, aux dimensions définies aux plans, comprenant repérage préalable, traçage, découpe et démolition soignée de la maçonnerie.

La prestation comprend la mise en sécurité et l'étaiement préalable des ouvrages porteurs, ainsi que la réalisation et la mise en place du linteau ou dispositif de reprise des charges, dimensionné suivant les prescriptions du bureau d'études structure, avant démolition définitive de la partie de mur concernée.

Compris création et reconstitution des jambages et appuis, empochements, scellements et bourrage au mortier structurel anti-retrait jusqu'à refus, reprises des maçonneries en pierre, évacuation des gravats, nettoyage et toutes sujétions nécessaires à la parfaite stabilité de l'ouvrage.

Localisation : Suivant plans étude structure pour confortements des planchers haut R+1/ RDC suivant plans DCE

1.3.10 – Poutre bois 80x100

Fourniture et pose d'une poutre en bois massif de classe structurelle C24, section 80 × 100 mm, positionnée et calée sur les pannes de toiture, afin d'assurer la reprise et la transmission des charges sur la structure porteuse en vue de la création de trémie dans la toiture.

La poutre neuve sera liaisonnée à la poutre bois existante par vis, compris fixations,

visserie, boulonnage et connecteurs nécessaires.

Compris calage à refus, découpes, ajustements, levage, traitement des bois, fixations, assemblages et toutes sujétions nécessaires à la parfaite stabilité de l'ouvrage, conformément aux prescriptions du bureau d'études structure.

Localisation : Suivant plans étude structure pour confortements des planchers haut R+2 suivant plans DCE

1.3.11 – Poutre bois 100x150

Fourniture et pose d'une poutre en bois massif de classe structurelle C24, section 100 × 150 mm, positionnée et calée sur les pannes de toiture, afin d'assurer la reprise et la transmission des charges sur la structure porteuse en vue de la création de trémie dans la toiture.

La poutre neuve sera liaisonnée à la poutre bois existante par vis, compris fixations, visserie, boulonnage et connecteurs nécessaires.

Compris calage à refus, découpes, ajustements, levage, traitement des bois, fixations, assemblages et toutes sujétions nécessaires à la parfaite stabilité de l'ouvrage, conformément aux prescriptions du bureau d'études structure.

Localisation : Suivant plans étude structure pour confortements des planchers haut R+2 suivant plans DCE

1.3.12 – Planchons bois

Vérification systématique de l'état des planchons bois existants, comprenant contrôle visuel et sondage afin d'identifier les éléments dégradés, pourris, fissurés, instables ou présentant une perte de résistance mécanique.

Dépose ponctuelle des planchons défectueux et remplacement par des planchons neufs de même nature et de caractéristiques équivalentes à l'existant, d'épaisseur 4 cm minimum, en bois traité autoclave classe d'emploi 3, bénéficiant d'une protection adaptée contre les insectes xylophages et les champignons.

Compris découpes, ajustements, calages, fixations sur les éléments porteurs, raccords avec les planchons conservés, évacuation des bois déposés et toutes sujétions nécessaires à la restitution d'un support sain, stable, homogène et durable.

Localisation : Ensemble des niveaux R-1/ RDC/ R+1 / R+2 au niveau des zones à conforter - reprendre suivant plans DCE

1.3.13 – Plancher collaborant

Fourniture et pose d'un plancher collaborant en bac acier nervuré type COFRAPLUS 60 ou équivalent, épaisseur 0,75 mm, comprenant découpes, ajustements, fixations, rives, accessoires et étaiement provisoire suivant prescriptions de l'étude structure.

Réalisation des empochements dans les murs en pierre existants nécessaires à l'appui et à l'ancrage du plancher, comprenant ouverture soignée des maçonneries, purge, nettoyage, mise en place des bacs et éléments de liaison, puis bourrage et reconstitution des empochements au mortier structurel anti-retrait jusqu'à refus.

Réalisation d'une dalle en béton armé d'épaisseur 11 cm, comprenant treillis soudé, armatures complémentaires, renforts au droit des appuis et liaisons avec les ouvrages porteurs suivant plans du bureau d'études structure.

Compris coffrages de rives, réservations, connecteurs éventuels, coulage, vibration, réglage, finition et cure du béton, ainsi que toutes fournitures et sujétions nécessaires à la réalisation complète du plancher conformément à l'étude structure et aux prescriptions du fabricant.

Localisation : Ensemble des niveaux RDC/ R+1 concernés par les travaux de confortement

1.3.14 – Brossage et dépoussiérage des ouvrages en bois

Brossage et dépoussiérage soignés des ouvrages en bois, suivis de l'application par pulvérisation d'un traitement insecticide et fongicide à action curative et préventive contre les insectes xylophages et les champignons lignivores. La prestation comprend la préparation des supports, la protection des ouvrages environnants, l'application des produits adaptés conformément aux prescriptions du fabricant, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à une parfaite exécution.

Localisation : Ensemble des poutres bois des planchers confortés de l'immeuble

Localisation : Ensemble des poutres bois des planchers confortés de l'immeuble

1.3.15 – Rebouchages

Rebouchage de l'ensemble des percements, réservations, saignées, trous et reprises ponctuelles des ouvrages existants, rendus nécessaires par les travaux de dépose, de démolition et de renforcement structurel. La prestation comprend les reprises sur l'ensemble des ouvrages horizontaux et verticaux (murs, planchers, plafonds, cloisons, dalles, etc.), avec mise en œuvre de matériaux compatibles avec la nature des supports existants.

Les travaux comprennent la préparation des supports, le nettoyage, le rebouchage, le ragréage, les raccords, le dressage des surfaces et les finitions, au moyen de produits adaptés (mortiers, enduits, résines ou autres), conformément aux prescriptions des fabricants et aux règles de l'art. Toutes les fournitures, accessoires et sujétions nécessaires à la parfaite restitution des ouvrages existants sont réputées incluses.

Localisation : Ensemble des niveaux R-1/ RDC/ R+1 / R+2 concernés par les travaux de confortement

1.3.16 – Reprises et raccords

Reprise des ouvrages de maçonnerie et réalisation des raccords de finition consécutifs aux travaux de confortement de la structure, dans l'ensemble des logements concernés. La prestation comprend les reprises sur les murs, cloisons et autres ouvrages verticaux, incluant le rebouchage des saignées et réservations, le dressage des supports, les raccords de maçonnerie, ainsi que l'application d'une finition au plâtre ou de tout autre produit adapté à la nature du support existant.

Les travaux comprennent également les reprises d'arêtes, le lissage, le ponçage si nécessaire, les raccords avec les parements existants et toutes les fournitures, matériaux et sujétions nécessaires à la restitution des ouvrages dans un état prêt à recevoir les finitions décoratives, conformément aux règles de l'art.

Localisation : Ensemble des niveaux R-1/ RDC/ R+1 / R+2 concernés par les travaux de confortement

1.3.17 – Protection incendie par flocage

Fourniture et mise en œuvre d'une protection passive contre l'incendie par flocage projeté sur ossature métallique de type Nergalto, fixée mécaniquement sur les supports existants. La prestation comprend la fourniture et la pose de l'ossature, les fixations, la préparation des supports, l'application du flocage sur l'ensemble des éléments de structure métalliques mis en œuvre ainsi que sur les surfaces concernées par les travaux de renforcement, les finitions et toutes les sujétions nécessaires à une parfaite exécution. Le système mis en œuvre devra assurer un degré de résistance au feu coupe-feu 1 heure (CF 1 h / R 60), conformément aux procès-verbaux et avis techniques en vigueur.

Localisation : Ensemble de la surface des planchers confortés de l'immeuble